

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril, à dix-huit heures et huit minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Quissac au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 23 avril 2026

Date d'affichage : le 23 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 46

Votants : 46 + 7 = 53

Votants par procuration : 7

Absents excusés :

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël , FURESTIER David, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CAZALIS Sebastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, SALA Michel, ALLEN Cédric, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M.MARTINEZ Aurélien, Mmes MEUNIER Hélène, REMILLY Christine, MM. DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes LEFORT Véronique, AGNIEL Virginie, M. MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

Mmes GOMEZ Magdaléna à Mme BRUNEL Isabelle

M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien

M. BERTO Stéphan à M. MARTINEZ Aurélien (jusqu'à l'arrivée de M. BERTO délibération 095)

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

M. CASTANON Philipe à M. MARTIN Laurent

M. WITSCHGER Olivier à Mme MEUNIER Hélène (jusqu'au vote de la délibération 072)

M. GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie

Absents excusés :

Absents : MM. SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, GRAS Guillaume

Secrétaire de séance : M. MOH Cyril

Début de séance : 18h08

Délibération n°069/2026 : Vote du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal exercice 2026

Robert CONDOMINES expose les conditions de préparation du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal du Piémont Cévenol exercice 2026 et propose que celui-ci soit voté par chapitre. Cette proposition reçoit l'aval **unanime** de l'assemblée.

Il présente les chiffres pour les sections de fonctionnement et d'investissement

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-31, L2122-21, L2343-1 et 2, R2342-1 à D2342-12,

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) adoptée par l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021, prise en vertu d'une habilitation octroyée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 22 avril 2026,

Considérant le résultat d'exécution du budget 2025 et l'affectation des résultats 2026 du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal en date du 22 avril 2026,

Considérant que les budgets 2026 doivent être votés avant le 30 avril 2026.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCÉDE au vote par chapitre

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	CHAPITRE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMÉS
D E P E N S E S	011 - Charges à caractère général	87 527.00 €	Unanimité
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	199 595.00 €	Unanimité
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	126 147.11 €	Unanimité
	65 - Autres charges de gestion courante	16 140.00 €	Unanimité
	67 - Charges exceptionnelles	550.00 €	Unanimité
	68 - Dotations aux provisions et dépréciations	109.81 €	Unanimité
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	430 068.92 €	

	CHAPITRE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMÉS
R E C E T T E S	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 545.72 €	Unanimité
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 750.00 €	Unanimité
	731 - Fiscalité locale	116 000.00 €	Unanimité
	74 - Dotations, subventions et participations	236 013.20 €	Unanimité
	75 - Autres produits de gestion courante	7 760.00 €	Unanimité
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	430 068.92 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

	CHAPITRE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMÉS
D E P E N S E S	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 545.72 €	Unanimité
	20 - Immobilisations incorporelles	21 394.00 €	Unanimité
	21 - Immobilisations corporelles	131 065.00 €	Unanimité
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	219 004.72 €	

	CHAPITRE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMÉS
R E C E T T E S	001 - Solde d'exécution de la section investissement reporté	325 947.26 €	Unanimité
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	126 147.11 €	Unanimité
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	452 094.37 €	

ADOpte à l'unanimité le budget de l'OTIPC exercice 2026

Pour mémoire les montants totaux des chapitres par section sont arrêtés comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	430 068.92 €	430 068.92 €
INVESTISSEMENT	219 004.72 €	452 094.37 €
TOTAL	649 073,64 €	882 163,29 €

DECIDE à l'Unanimité

- d'autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.




Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 04.05.2026
- de la publication : 04.05.2026

REÇU EN PREFECTURE

le 04/05/2026

Application agréée E-legalite.com

70_DE-030-200034411-20260429-CCPC_069_29